

# DÉCLARATION



## Un nouveau programme à responsabilité élargie des producteurs pour la gestion du recyclage des récipients à boisson visera les consommateurs occupés du Nouveau-Brunswick.

Le 1<sup>er</sup> mars 2024

La transition, le 1<sup>er</sup> avril 2024, du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick à un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP), conformément au *Règlement sur les matières désignées (Loi sur l'assainissement de l'environnement)* nouvellement modifié, représente une occasion unique de promouvoir le changement et l'innovation en vue d'accroître la récupération des récipients à boisson vides (RBV).

Encorp Atlantique, un organisme à but non lucratif de responsabilité des producteurs, représente plus de 300 propriétaires de marques de boisson qui vendent et distribuent des boissons au Nouveau-Brunswick. Situé à Moncton, Encorp est responsable des services de recyclage et de la gestion post-consommation des récipients à boisson consignés de ces propriétaires de marque.

En tant qu'éco-organisme officiel désigné pour gérer le nouveau Programme de gestion des récipients à boisson à REP, Encorp s'occupera d'abord et avant tout d'accroître le rendement environnemental. Chez Encorp, nous croyons fermement dans l'obligation d'améliorer le taux de récupération des RBV de la province, qui a graduellement baissé depuis la mise sur pied du programme provincial de gestion des récipients à boisson, il y a plus de 30 ans. Augmenter le taux de récupération des RBV signifie qu'Encorp et ses partenaires recycleront un plus grand nombre de récipients à boisson au lieu que ces récipients finissent dans les sites d'enfouissement.

La modernisation du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick proposé par Encorp se fonde sur le principe de transition à un modèle de REP, dans le cadre duquel l'industrie des boissons assume l'entière responsabilité de la gestion post-consommation des récipients à boisson consignés. Tout comme les modèles de REP les mieux cotés, celui du Nouveau-Brunswick comprend des frais de recyclage des récipients (FRR), des rapports annuels et des états financiers publiés. Grâce à ces FRR, chacun des divers types de matériau qui servent à la fabrication des récipients paiera sa juste part des coûts du Programme.

Tous les fonds ainsi générés seront investis dans la transition et la modernisation du Programme et permettront la transition du remboursement de la moitié des consignes aux consommateurs qui achètent et rapportent des récipients à boisson consignés, à un modèle de remboursement total de ces consignes.

La migration du Programme de gestion des récipients à boisson à un modèle de REP comportera plusieurs autres avantages, dont la simplification administrative et logistique ; une liste plus courte de tris de matériaux pour les exploitants de centres de remboursement ; la continuation du programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp ; et l'augmentation d'initiatives en matière d'éducation, de sensibilisation et de promotion du recyclage — tous ayant pour but d'accroître le rendement environnemental du Programme. Encorp s'intéresse tout particulièrement aux consommateurs occupés et explorera des stratégies pour rendre le recyclage plus accessible et commode et pour faciliter l'expérience globale des personnes qui rapportent leurs récipients à boisson consignés pour obtenir un remboursement, et il investira dans ces stratégies.

Encorp est en voie de négocier une entente de services de plusieurs années avec les exploitants de centres de remboursement indépendants à service complet et de centres satellites de partout au Nouveau-Brunswick.

Nous encourageons le public à visiter notre site Web à [encorpatl.ca](http://encorpatl.ca) pour consulter notre Plan d'écologisation approuvé par Recycle NB pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.